



## Ukraine : l'église de l'Intercession de Zagontsy (région de Khmel'nitsky) saisie avec le soutien d'un député et de la police



**Service de communication du DREE, 31.03.2024.** Le 28 mars 2024, les partisans de « l'église d'Ukraine » ont brisé les serrures des deux portes d'entrée de l'église de l'Intercession de Zagonsty, village de la région de Khmel'nitsky. Avec le soutien d'un député du conseil du district de Khmel'nitsky, Alexandre Tchernievitch, ils ont pris possession du bâtiment, propriété de l'Église orthodoxe ukrainienne.

La saisie a eu lieu en présence de la police, restée inactive, rapporte l'Union des journalistes orthodoxes, se référant au service de presse du diocèse.

Les fidèles ont publié une vidéo de l'événement, montrant le député arrachant le sac à main d'une femme et jetant son téléphone portable à terre. « La police n'a aucunement réagi. Un des policiers, regardant ce qui se passait, a déclaré qu'il n'avait rien vu », a raconté la victime. On entend également sur la vidéo l'homme interdire de filmer les assaillants en train d'arracher les serrures.

Le diocèse souligne que la saisie de l'église par les représentants de « l'église d'Ukraine » est illégale.

« Les paroissiens réguliers de la communauté religieuse de l'Intercession n'ont pas changé de juridiction s'agissant de leur fonctionnement ou du droit canon. Au contraire, ils restent volontairement membres de l'Église orthodoxe ukrainienne, avec Kiev pour centre de direction, conformément à la résolution de l'assemblée générale de la paroisse en date du 14 octobre 2023 », est-il précisé dans le communiqué.

Le diocèse insiste également sur le fait que le réenregistrement des statuts et le changement de direction de la paroisse de l'Intercession ont été effectués en violation des normes de la Constitution et de la législation ukrainiennes. L'Église orthodoxe ukrainienne possède toujours les titres de propriétés de l'église de l'Intercession.

Les offices et la vie paroissiale de la communauté religieuse de la paroisse de l'Intercession se poursuivront, a-t-on souligné au service de presse diocésain : « Le recteur et les paroissiens réguliers espèrent être rétablis dans leurs droits constitutionnels à la liberté religieuse, ils espèrent que la suprématie du droit triomphera à l'avenir. »

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/91610/>